

Mout

20 B U S
du Greffe du Tribunal
de Commerce de Cannes, le
/ 11 FEV. 2011

« FINANCIERE SAGEC »

Société anonyme au capital social de 3.000.000 €
Siège social : 3 Place Gambetta – 06400 CANNES
413 892 738 RCS CANNES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix et le jeudi trente décembre,

Les actionnaires de la S.A. FINANCIERE SAGEC, au capital social de 3.000.000 € se sont réunis, à CANNES (06400), 3 Place Gambetta, en assemblée générale ordinaire, sur la convocation faite par le conseil d'administration, suivant lettres individuelles adressées aux actionnaires, en date du 15.12.2010.

La société « KPMG FIDUCIAIRE DE FRANCE », Commissaire aux comptes de la société, a été régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 15.12.2010.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Christophe ACKER préside l'assemblée en sa qualité de Président.

SARL SOFIMA et SARL FIN SG, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux mêmes que comme mandataires le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs.

Est désigné en qualité de secrétaire, M. Philippe ACKER

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus du quart des actions composant le capital social.

Le quorum étant ainsi atteint, le Président déclare que l'assemblée peut valablement délibérer

Il donne lecture de l'ordre du jour contenu dans les lettres de convocation

- rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 30 juin 2010
- rapport spécial et rapport général du Commissaire aux comptes ,
- approbation des comptes et conventions de l'exercice ,
- quitus aux administrateurs ,
- affectation du résultat ,
- fixation des jetons de présence
- désignation d'un administrateur
- questions diverses.

Le Président informe les actionnaires qu'ils peuvent consulter sur le bureau de l'assemblée, outre la feuille de présence et les pouvoirs y annexés

- les statuts de la société
- les copies des lettres de convocation du Commissaire aux comptes et des actionnaires ,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultats ainsi que l'annexe ,
- les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes ,
- le projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée ,
- la liste des actionnaires ,
- et, plus généralement, les documents sur lesquels a porté le droit d'information des actionnaires, tel que défini par les articles L 225 – 115 et 116 du Code de Commerce et 133 et 135 du décret sur les sociétés commerciales.

↙

Le Président déclare que les actionnaires ont pu exercer ce droit d'information dans les conditions légales réglementaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, lecture est donnée du rapport écrit du conseil d'administration sur la marche de la société pendant l'exercice écoulé, sa situation à la clôture de cet exercice et les perspectives d'avenir

La parole est ensuite donnée au secrétaire de séance pour la lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Ces lectures terminées, le Président ouvre la discussion.

La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

EXTRAIT

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de désigner comme nouvel administrateur

FINANCIERE SAINT GERMAIN

3 Place Gambetta

06400 CANNES

RCS 408 628 832

FINANCIERE SAINT GERMAIN remercie l'assemblée de la confiance ainsi témoignée et déclare n'être frappé d'aucune interdiction ou incapacité l'empêchant d'exercer ce mandat.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et de tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal signé par les membres du bureau après lecture.